

Protocole d'entente

Conditions et responsabilités relatives aux projets de distribution de plants

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Toute demande de plants doit s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif du Mois de l'arbre et des forêts et rechercher les objectifs suivants :

- Sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts ;
- Permettre à la population d'acquérir les connaissances élémentaires sur l'arbre et les soins qu'il nécessite ;
- Inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement.

1. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Respecter les consignes de mesures sanitaires mises en place, lors de la cueillette, au point de distribution ;
- Utiliser et distribuer **gratuitement** les plants fournis à des fins éducatives et/ou communautaires ;
- Prendre entièrement à sa charge la livraison des plants à partir du point de distribution choisi dans le formulaire ;
- Préciser, lors de la promotion et de la distribution, que les plants sont fournis gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et distribués par Les Clubs 4-H du Québec ;
- Assumer l'entretien des plants jusqu'à la distribution ou la plantation ;

2. ENGAGEMENTS DES CLUBS 4-H DU QUÉBEC POUR LES PROJETS RETENUS

- Confirmer les essences et le nombre de plants, et ce, au moins 24 heures avant la date de prise en charge des plants ;
- Fournir les consignes à respecter lors de la cueillette des plants au point de distribution.

3. AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Il est entendu que le DEMANDEUR ne peut utiliser à des fins mercantiles les plants et le matériel fournis par le MRNF et Les Clubs 4-H du Québec.
- Il est entendu que Les Clubs 4-H du Québec ne s'engagent pas à accepter la demande du DEMANDEUR et peuvent modifier le nombre de plants et le type d'essence alloués par projet à tout moment.
- Il est entendu que Les Clubs 4-H du Québec se réservent le droit d'annuler une commande de plants en tout temps ou de résilier la présente entente si le DEMANDEUR ne respecte pas les engagements prévus par celle-ci.
- Il est entendu que les informations de la **section 3 — Renseignements sur votre activité** du formulaire de demande seront affichées sur le site du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.



Ressources naturelles
et Forêts

Québec 